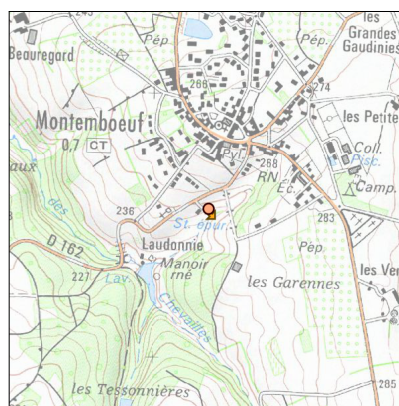
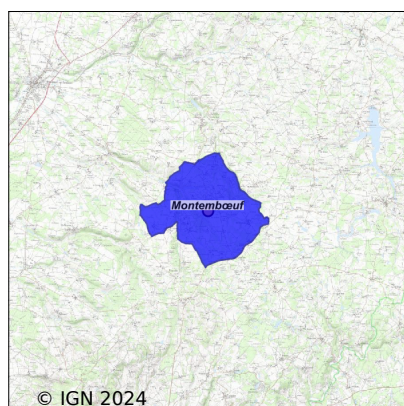


Système d'assainissement 2022

MONTEMBOEUF (Nouvelle communale)



Station : MONTEMBOEUF (Nouvelle communale)

Code Sandre	0516225V002
Nom du maître d'ouvrage	COMMUNE DE MONTEMBOEUF
Nom de l'exploitant	-
Date de mise en service	janvier 2010
Date de mise hors service	-
Niveau de traitement	Secondaire bio (Ntk)
Capacité	800 équivalent-habitant
Charge nominale DBO5	48 Kg/j
Charge nominale DCO	96 Kg/j
Charge nominale MES	72 Kg/j
Débit nominal temps sec	120 m3/j
Débit nominal temps pluie	-
Filières EAU	File 1: Prétraitements, Filtres plantés
Filières BOUE	
Filières ODEUR	
Coordonnées du point de rejet (Lambert 93)	509 795, 6 522 342 - Coordonnées établies (précision du décamètre)
Milieu récepteur	Infiltration

Chronologie des raccordements au réseau

Raccordements communaux

100% de Montembœuf depuis 1964

Observations SDDE

Système de collecte

Le réseau collecte des eaux parasites qui peuvent représenter 60% des volumes journaliers lors de périodes de hautes eaux ou lors de forts événements pluvieux.

Il existe deux dégraisseurs sur le réseau, un en sortie des écoles et un autre à la sortie de MARPA (petite maison de retraite).

Il y a un poste route de Chasseneuil équipé d'un trop plein et d'un Sofrel.

Lors de la visite d'auto-surveillance réglementaire du mois de septembre 2022, la pompe 2 du poste ne pas fonctionné.

Les supports des barres de guidage sont corrodés et la trappe du poste n'est plus fixée.

Avant l'aménagement du bourg, la commune a refait la totalité du réseau d'assainissement sous la voirie concernée.

Préconisations de Charente Eaux :

Charente Eaux rappelle qu'il est recommandé de vider le panier dégrilleur du poste tous les 15 jours à minima et qu'un nettoyage du poste par hydrocurage doit être effectué au moins 3 à 4 fois par an.

La pompe 2 du poste doit être remise en fonctionnement afin de sécuriser le fonctionnement du poste et le bouchage des pompes doit être surveillé.

La trappe du poste doit être remplacée.

La station collecte beaucoup d'eaux claires parasites lors d'événements pluvieux. Une campagne d'investigations sur le réseau et de contrôle des branchements chez les particuliers est préconisée.

Station d'épuration

Charges entrantes :

Lors des deux bilans d'auto-surveillance réglementaire réalisés en 2022, l'ouvrage de traitement a fonctionné en moyenne à :

27% de sa capacité organique ;

85% de sa capacité hydraulique.

La station a reçu beaucoup d'eaux claires parasites lors des deux bilans au vu de la charge hydraulique importante.

Des événements pluvieux étaient survenus les jours précédents le bilan du mois d'avril.

Des événements pluvieux étaient survenus lors du bilan du mois de septembre (18.2mm).

Résultats analytiques :

Lors des deux bilans d'auto-surveillance réglementaire réalisés, l'eau traitée par la station respectait les niveaux de rejet selon les exigences de l'APS du 3 Aout 2009.

Lors des visites tests effectuées en mars et en juin, la qualité de l'eau rejetée était satisfaisante.

Fonctionnement de la station :

Le fonctionnement des ouvrages de traitement est globalement satisfaisant.

Les surcharges hydrauliques sont bien tolérées par les filtres.

Les différentes casses sur les tuyaux de répartition des casiers du deuxième étage de filtration provoquées lors du faucardage des roseaux début 2022 ont été réparées par l'employé communal.

Après le bilan d'auto-surveillance du mois d'avril, un courrier sur la thématique des lingettes a été envoyé par la mairie aux habitations susceptibles d'envoyer ces lingettes dans le réseau d'assainissement. D'après Monsieur Sardin (adjoint à la mairie de Montembœuf), ce courrier a été efficace. Moins de lingettes sont retrouvées au niveau du dégrilleur lors de son nettoyage.

Le casier 2 du premier étage de filtration a été noyé pendant un mois suite au bilan du mois d'avril afin de

limiter le développement du liseron. Un développement de liseron a été constaté lors du bilan du mois de septembre.

Le développement des roseaux est convenable sur les deux étages de filtration.

La bâche agricole installée sur les bordures du casier 1 du premier étage est efficace (peu de développement de ronciers).

Préconisations de Charente Eaux :

Dégrilleur entrée station :

Charente Eaux rappelle que le dégrilleur en entrée de station doit être nettoyé une fois par semaine. Les déchets retenus doivent être égouttés, puis évacués vers les ordures ménagères.

Alimentation des casiers :

Pour un fonctionnement optimal de l'installation, il est rappelé de bien alterner l'alimentation des lits du 1er étage deux fois par semaine et celle du second étage une fois par semaine.

Casiers plantés de roseaux :

Les adventices, ronces et les pieds de sureaux qui ont tendance à se développer aux extrémités des casiers des deux étages de filtration doivent être arrachés, puis évacués régulièrement avant une prolifération trop importante.

Au printemps 2023, Charente Eaux préconise d'alimenter le deuxième casier du premier étage de filtration 4 semaines consécutives afin de limiter le développement du liseron qui se développe sur celui-ci.

Abords de la station :

Les ronces qui se développent sur le grillage à laval de la station doivent être arrachées. Elles menacent de couvrir le grillage.

L'accès au cours d'eau à laval de la station doit être débroussaillé.

Les saules qui poussent sur le talus doivent être arrachés.

Impact milieu récepteur :

Les analyses réalisées en amont et en aval du rejet de la station dans le cours d'eau montrent un très léger impact de l'ouvrage épuratoire sur la qualité du cours d'eau pour les paramètres azote global (NGL), nitrates et phosphore total.

Sous produits

Accumulation des boues à la surface des casiers du 1er étage.

Les déchets de dégrillage sont estimés à 30 kg par mois.

Données chiffrées

Les données présentées ci-dessous peuvent provenir des différentes STEP suivantes, liées au même système de collecte :

0516225V001

MONTEMBOEUF

Tableau de synthèse

Paramètre	Pollution entrante			Rendement	Pollution sortante	
	Charge	Capacité	Concentration		Charge	Concentration
VOL	102 m ³ /j	85 %			108 m ³ /j	
DBO ₅	12,8 Kg/j	27 %	125 mg/l	99 %	0,1 Kg/j	1 mg/l
DCO	33 Kg/j	34 %	320 mg/l	88 %	4 Kg/j	37 mg/l
MES	14,8 Kg/j		145 mg/l	99 %	0,2 Kg/j	2 mg/l
NGL	3,5 Kg/j		35 mg/l	2,6 %	3,4 Kg/j	31,6 mg/l
NTK	3,5 Kg/j		35 mg/l	97 %	0,1 Kg/j	1 mg/l
PT	0,4 Kg/j		4,2 mg/l	-17,1 %	0,5 Kg/j	4,6 mg/l

Problèmes rencontrés en 2022

Problèmes liés...

... à la collecte des effluents	Non
...à l'atteinte des performances européennes	Non
...à l'autosurveillance	Non
...à l'exploitation des ouvrages	Non
...à la production des boues	Non
...à la vétusté	Non
...à la destination des sous-produits	Non

Accès aux données

Les données historiques sont disponibles en téléchargement depuis la thématique "Usages et pressions polluantes domestiques et urbaines" ou sous forme d'archive depuis le catalogue de données du SIE du Bassin Adour Garonne (<http://adour-garonne.eaufrance.fr>).

Accès à la fiche du Portail d'information sur l'assainissement communal : <http://assainissement.developpementdurable.gouv.fr/station.php?code=0516225V002>